

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	42	45

N° 245/2018

OBJET : Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Haute-Garonne - Révision des tarifs au 1^{er} janvier 2019 - Mission optionnelle – Communauté de Communes Bassin Auterivain

L'an deux mille dix-huit et le 6 novembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 30 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, M. Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Catherine MONIER donne procuration à M. Claude DIDIER, M^{me} Danielle TENSA à M. Gilles COMBES, M. Sébastien VINCINI à M. Serge BAURENS.

ABSENTS : Madame Marie-Christine ARAZILS, Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que le CDG31 a mis en place un ensemble de missions optionnelles qui font l'objet de tarifications spécifiques fixées par délibération du Conseil d'Administration.

A ce titre, le Président précise que l'activité du Pôle Santé et Protection Sociale est organisée autour de deux services majeurs proposés aux structures publiques territoriales employeur, à savoir :

- Médecine préventive ;
- Prévention et conditions de travail.

Le Président rappelle que les tarifications en vigueur, applicables aux employeurs adhérents à ces services, ont été fixées selon les délibérations du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2018.

Il relève que l'ancienneté ou la nécessaire mise à jour des tarifs conduit à envisager une nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1er janvier 2019.

Ces nouveaux tarifs pour le service Médecine Préventive, adaptés en fonction de l'affiliation ou pas de la structure au CDG31, se déclinent comme suit :

Catégories d'adhérents	Tarifs applicables au 1er janvier 2019
Structure publique territoriale affiliée	69€/agent/an
Structure publique territoriale non affiliée	86€/agent/an

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

ADOpte les évolutions tarifaires en Médecine Préventive présentées dans le tableau ci-dessus, pour une application au 1er Janvier 2019 ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2018

Reçu en préfecture le 13/11/2018

Affiché le



ID : 031-200068807-20181106-245_2018-DE

ANNULE les délibérations précédentes ayant trait à ces tarifs ;

PREND en compte l'ensemble de ces dispositions et tarifs dans le cadre de la préparation budgétaire 2019 ;

DONNE mandat au Président pour la signature et la réalisation de toute opération en rapport.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS